

| | | |
|--|---|-------------|
| Direction Régionale | FICHE D'EMPLOI | |
| | CHEF DE LA DIVISION DU CONTROLE ET DE LA PROTECTION DES VEGETAUX | |
| Division du Contrôle et de la Protection des Végétaux | Relations hiérarchiques : - Est rattaché au Directeur Régional de l'ONSSA | Version : B |

Définition de l'emploi

Est chargé de veiller à la mise en œuvre, dans sa zone d'action, des programmes en matière de protection phytosanitaire du patrimoine végétal, de sécurité sanitaire des denrées végétales et d'origine végétale, et du contrôle des intrants agricoles.

Missions

- Apporter un appui technique au DR pour le pilotage et la coordination, au niveau régional et aux frontières, de sa zone d'action, des activités en matière de protection phytosanitaire du patrimoine végétal, de sécurité sanitaire des denrées végétales et d'origine végétale, et du contrôle des intrants agricoles ;
- Veiller à la mise en œuvre, dans sa zone d'action, des programmes et activités en matière de protection phytosanitaire du patrimoine végétal, de sécurité sanitaire des denrées végétales et d'origine végétale, et du contrôle des intrants agricoles ;
- Assurer l'animation et la coordination du réseau des services relevant de sa zone d'action et la cohérence de leurs actions, dans son domaine d'activité.

Description des Activités

- 1. Apporte un appui technique au DR pour le pilotage, la coordination et le suivi des activités des divisions et services relevant de sa zone d'action:**
 - Participe à l'élaboration des plans ou programmes de surveillance ou de contrôle dans lesquels interviennent les divisions, les services, les DCQ et les laboratoires relevant de sa zone d'action ;
 - Coordonne la programmation des activités, pour une optimisation des moyens des services opérationnels;
 - Assure, en coordination avec les services concernés, la planification opérationnelle des activités programmées, y compris les urgences;
 - Participe au suivi des activités relevant des plans ou programmes de surveillance ou de contrôle pour sa zone d'action ;
 - Collecte les informations relatives aux activités de sa région, en assure une synthèse périodique, et une analyse technique et la transmet au directeur régional de l'ONSSA;
 - Assure le suivi des indicateurs d'activités pour son domaine et sa zone d'action.
- 2. Veiller à la mise en œuvre, dans sa zone d'action, des programmes en matière de sécurité sanitaire des aliments :**
 - Veille à la mise en œuvre des plans de contrôle phytosanitaires, et des produits végétaux ;
 - Veille à la mise en œuvre du contrôle de semences et des plants.
- 3. Assurer l'animation des réseaux et la cohérence des actions:**
 - Veille à la cohérence des orientations et objectifs de service avec la stratégie de l'ONSSA et entre eux;
 - Pilote les activités d'harmonisation des méthodes de travail au sein du réseau régional pour son domaine d'activité ;
 - Coordonne l'élaboration du plan de formation des services de sa zone d'action, pour son domaine d'activité et négocie les arbitrages techniques au Directeur régional;
 - Participe à la programmation et au suivi des audits qualité internes des services de sa zone d'action, et au suivi des plans d'action qui en résultent;

- Participe à la préparation de la revue de direction régionale pour son domaine d'activité ;
- Facilite l'interface technique entre les directions et divisions techniques centrales et les structures de sa zone d'action.

Critères d'évaluation

- Bonne exécution des programmes ;
- Qualité de la coordination technique avec les différents services au niveau régional et de la collaboration avec le directeur régional.

Formation

- Ingénieur du domaine d'activité ;
- Expérience professionnelle souhaitable d'au moins 5 ans dans le domaine des contrôles et de la technologie alimentaire et/ou de la protection des végétaux.

Compétences

- Rigoureux ;
- Bonnes connaissances techniques dans le domaine vétérinaire ;
- Sens du relationnel ;
- Esprit de synthèse ;
- Capacité d'analyse ;
- Sens de l'organisation ;
- Célérité ;
- Bon relationnel ;
- Bonne connaissance du secteur ;
- Capacité managériale.